



BNIC
COGNAC
FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25.02.2021

RENCONTRE MINISTÉRIELLE AU BNIC SUR LA QUESTION DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS : LA FILIÈRE COGNAC ASSURÉE D'UNE ACTION IMMINENTE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE EN DIRECTION DE WASHINGTON.

Conscient de la menace que représente l'instauration de nouveaux droits de douane sur les exportations de Cognac vers les États-Unis, Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, est allé ce jour à la rencontre de la filière Cognac. Au cours d'une rencontre qui s'est tenue au BNIC, les représentants de la filière Cognac ont rappelé la nécessité d'une désescalade immédiate. Des engagements concrets ont été pris par le ministre.

Ce jeudi 25 février, le ministre délégué de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Franck Riester a été reçu au Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) par son président, M. Christophe Veral, son vice-président, M. Alexandre Gabriel, les deux chefs de famille, M. Florent Morillon pour le négoce, et M. Anthony Brun pour la viticulture, ainsi que M. Éric Le Gall, président du Syndicat des Maisons de Négoce (SMC) et le directeur général du BNIC, M. Raphaël Delpech.

Un échange de grande qualité a eu lieu à propos des droits de douane imposés sur le Cognac par les États-Unis depuis le 12 janvier, en présence de la préfète de la Charente, Mme Magali Debatte, des députés Mme Sandra Marsaud et M. Thomas Mesnier, du sénateur M. François Bonneau, du président du Conseil Départemental de la Charente et président de Grand-Cognac, M. Jérôme Sourisseau, du maire de Cognac M. Morgan Berger et du conseiller régional délégué M. Jonathan Munoz. Ces droits constituent une menace forte pour l'économie du Cognac et de la région.

Pour la filière, la démarche de M. Franck Riester montre que le sérieux de la situation est pris en compte en plus haut lieu. Ses représentants l'en ont vivement remercié.

Au cours de l'entretien, la filière Cognac a exprimé la nécessité d'obtenir immédiatement une désescalade dans les tensions commerciales avec les États-Unis, et de mettre un terme au conflit Airbus-Boeing dont elle est désormais, et malgré elle, la victime collatérale. Elle a demandé au ministre de convaincre la Commission européenne d'arrêter de cibler les vins et spiritueux américains et d'exposer ainsi le Cognac et toute la filière des vins et spiritueux français à des mesures de rétorsions mortifères.

Le ministre a tout d'abord rappelé le poids et l'importance de la filière Cognac dans l'économie française et a également souligné « les résultats exceptionnels » enregistrés par les acteurs du Cognac en 2020 pendant la crise sanitaire.

Il a ensuite affirmé que le gouvernement et le président de la République faisaient de la désescalade avec les États-Unis et de la suppression de ces taxes, une priorité. Il a annoncé que les autorités françaises et européennes allaient immédiatement contacter la représentante au commerce du président Biden qui devait être confirmée par le Sénat américain aujourd'hui-même, pour lui proposer une négociation de fond précédée d'un moratoire sur les taxes appliquées sur les vins et spiritueux des deux côtés de l'Atlantique.

Alors que l'impact concret des taxes commence à se faire sentir au sein de la filière Cognac, ces engagements concrets du ministre ont été accueillis très positivement par les représentants de la filière, qui suivront avec attention leur mise en œuvre dans les prochains jours.

La filière Cognac affiche des perspectives de croissance fortes avec un objectif de 300 millions de bouteilles expédiées par an à horizon 2035 et la création de 15 000 emplois supplémentaires. Les vins et spiritueux sont le 2^{ème} poste d'exportation de la France en 2020. Le Cognac représente près de 23 % de la valeur des expéditions totales des vins et spiritueux français et près de 73 % de la valeur totale des spiritueux français.



Photo © BNIC

*François Bonneau / Éric Le Gall / Anthony Brun / Thomas Mesnier / Jérôme Sourisseau
Florent Morillon / Christophe Veral / Franck Riester / Alexandre Gabriel / Sandra Marsaud / Magali Debatte*

À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde. Dans les 160 pays où le Cognac est présent, cette AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de près de 4 300 viticulteurs, 120 bouilleurs de profession et 290 négociants de l'appellation. Le BNIC agit au service de l'intérêt de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation.

cognac.fr/bnic

CONTACT PRESSE

A.Billy
M. 06 38 72 01 29
abilly@bnic.fr